CCAS de MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS DE MONTGERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 23 MARS 2023

OBJET : **ADOPTION DU BILAN QUALITATIF 2022 DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE ET DES PERSPECTIVES 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montgeron, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle GARTENLAUB, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame GARTENLAUB, Madame RAUNIER, Madame MOISSON, Madame PLECHOT, Madame BILLEBAULT, Mme HERBINET, Monsieur FERRIER, Monsieur LAACHI, Monsieur HUSSON,

Absents ayant donné procuration : Madame CARILLON, ayant donné procuration à Madame GARTENLAUB
Monsieur SALL, ayant donné procuration à Madame RAUNIER
Monsieur MASROUKI ayant donné procuration à Madame MOISSON
Monsieur WEIBEL, ayant donné procuration à Madame HERBINET
Madame BRISTOT ayant donné procuration à Madame BILLEBAULT

Absents excusés : Madame NADJI, Madame BOURGEOIS, Monsieur GALINAND

Secrétaire de séance : Madame MOISSON

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

DELIBERATION N°04-CACCAS23032023

OBJET : **ADOPTION DU BILAN QUALITATIF 2022 DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE ET DES PERSPECTIVES 2023**

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L123-5,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 18 décembre 2021 concernant le Programme de Réussite Educative,

Considérant la nécessité d'établir le bilan qualitatif 2022 du Programme de Réussite Educative montgeronnais,

Considérant la nécessité d'amorcer les perspectives pour l'année 2023.

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE Le bilan qualitatif 2022 du Programme de Réussite Educative incluant les perspectives 2023 tel qu'annexé.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

CCAS de MONTGERON

cget

Programme de Réussite Educative
Ville de Montgeron
Bilan 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2
INTRODUCTION 3
I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE « REUSSITE EDUCATIVE » 4
1. Contenu du programme et objectifs principaux 4
2. Parcours de réussite éducative : modalités et données en 2022 5
a. Mise en œuvre du parcours 5
b. Nombre de parcours en 2022 7
c. Sexe et âge des enfants et adolescents en parcours 7
d. Répartition des parcours selon le niveau scolaire 9
e. Répartition des parcours selon l'origine de repérage 10
f. Répartition des parcours selon la provenance géographique 11
3. Effectifs du PRE en 2022 : 12
a. L'équipe permanente 12
b. Les agents horaires et collaborateurs occasionnels du service public 13
II. PARCOURS PERSONNALISE ET DOMAINES D'INTERVENTION 14
1. Scolarité et apprentissages 14
2. Ouverture culturelle et développement personnel 15
3. Soutien éducatif, psychologique et prévention 19
4. Accès aux droits et aux soins 20
III. ILLUSTRATIONS DE PARCOURS 22
1. Steeven, 9 ans 22
2. Gaétanne, 12 ans 24
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023 26

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

INTRODUCTION

L'éducation constitue un défi majeur et permanent, défi partagé tant par la politique de la ville que par le droit commun. Pour répondre aux enjeux éducatifs, le Programme de Réussite Educative (PRE) est inscrit dans le contrat de Ville Val d'Yerres Val de Seine et porté par la ville de Montgeron comme un acte fort de sa politique éducative mais aussi sociale.

Le PRE s'adresse à des enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, fragilisés dans leur parcours social et éducatif, vivant ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ce programme vise à prévenir les situations de rupture éducative et scolaire et favorise l'épanouissement sociétal de l'enfant et de l'adolescent. Le programme considère le parent comme le principal acteur de la réussite éducative et s'appuie sur la mise en œuvre de parcours individualisés et personnalisés qui répondent aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Depuis le 1er janvier 2021, le PRE fait partie intégrante du CCAS. Le CCAS développe des activités et missions d'actions sociales, visant à accompagner, informer, orienter et soutenir l'ensemble de la population formulant un besoin d'accès aux droits.

La mission de référent de parcours s'inscrit pleinement dans cette logique d'accompagnement de l'enfant et de sa famille, tout comme le font les travailleurs sociaux du CCAS au sein de ses structures de droit commun.

La notion de « Réussite » ne peut exister que si l'éducation (par le PRE, le RASED, les centres sociaux…), les apprentissages (l'école), les services de droits communs (espace social, 123 soleil, mission jeunesse, services enfance éducation et petite enfance…) se tiennent à disposition de tous et de tous les membres de la famille, afin d'optimiser la qualité de réponses apportées aux familles.

Cette synergie rendue obligatoire par un accroissement des difficultés familiales, sociales et éducatives du fait notamment des conséquences de la crise sanitaire, a permis en 2022 d'accentuer l'efficience du dispositif. En effet, l'équipe de référents de parcours ayant été au complet toute l'année, 171 enfants et adolescents ont été en parcours cette année.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE « REUSSITE EDUCATIVE »

1. Contenu du programme et objectifs principaux

A titre liminaire, la commune de Montgeron se fixe pour but de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents établis sur le territoire.
C'est à ce titre que le Programme de Réussite Educative (PRE) accompagne un public âgé de 2 à 16 ans et leur famille présentant des signes de fragilité venant obérer leurs capacités de développement et d'apprentissage. Pour précision, ces derniers résident ou sont scolarisés en quartiers prioritaires.

Pour rappel, ce dispositif est conçu pour permettre à l'enfant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé établi sur une durée maximale de 18 mois, permettant ainsi de solutionner intégralement et/ou pour partie les difficultés rencontrées. Est questionnée de manière systématique la nécessité de soutien en matière éducative, scolaire, culturelle ou encore sociale.

A Montgeron, la réussite éducative est conçue comme étant un outil de coordination de l'ensemble des services locaux existants dès lors qu'ils interviennent auprès des enfants intégrés au dispositif.
Il est à noter que depuis 2021, le programme de réussite éducative a intégré le CCAS de la ville de Montgeron ce qui a permis la fédération, en son sein, de l'ensemble des structures à vocation sociale œuvrant en direction des Montgeronnais englobant :

-l'Espace Social ;

-l'Espace Séniors – Maison de l'amitié;

-le Centre Social St Exupéry ;

-l'Epicerie Sociale.

L'union fédérée des professionnels du champ de l'action sociale du CCAS ainsi que la réunion administrative de ces différents équipements a aussitôt permis, la mise en synergie, des missions confiées en matière d'actions sociales au profit des administrés petits et grands.

En 2022 et conformément à l'Instruction ministérielle du 10 octobre 2016 les objectifs du PRE sont :

- **Assurer un accompagnement individuel de l'enfant tenant compte de sa singularité**, en resituant les difficultés individuelles rencontrées dans son contexte familial et environnemental.

- **Favoriser la mise en place d'un travail en équipe pluridisciplinaire et développer des parcours concertés entre professionnels** en mettant en synergie l'action des différents professionnels médico-socio-éducatifs du territoire.

- **Positionner l'enfant et sa famille au cœur du programme** suscitant leur adhésion et permettre leur appropriation à chaque étape du parcours.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

- **Soutenir les adultes dans leur « métier » de parents**. Proposer des espaces de rencontre et d'écoute. Soutenir les familles dans la compréhension et l'utilisation de leurs ressources éducatives qu'elles incarnent. Leur permettre d'avoir recours aux services disponibles sur le territoire répondant aux besoins exprimés.

- **Permettre le développement de compétences transversales** telles que : l'épanouissement, la confiance en soi, la concentration ainsi que la capacité d'expression des enfants et adolescents.

Le parcours

L'objectif de la Réussite Educative renvoie à la notion de parcours, c'est donc un accompagnement dans la durée qui implique un travail partenarial entre professionnels et bénéficiaires.
En fonction des préconisations, différents « types » de parcours ont été mis en place en 2022 du plus « simple au plus complexe » selon les actions proposées et les besoins repérés.

2. Parcours de réussite éducative : modalités et données en 2022

a. Mise en œuvre du parcours

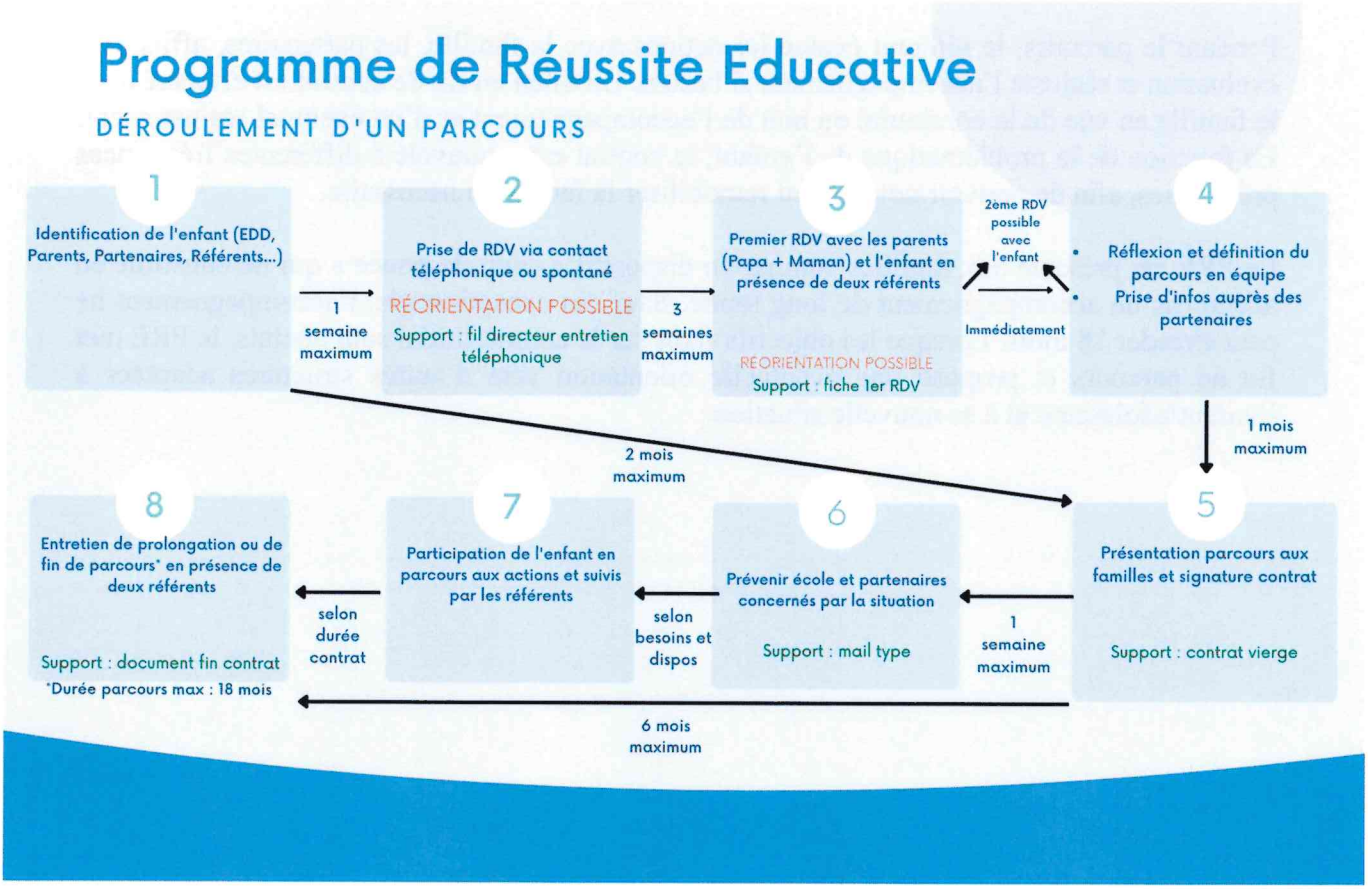

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

Les familles accompagnées par le PRE prennent contact avec le service après orientation par les divers professionnels du champ socio-éducatif. Il arrive qu'elles se saisissent du dispositif par elles-mêmes, après l'avoir découvert grâce aux divers outils de communication (affichage, flyers, Montgeron Mag, réseaux sociaux…).

Un premier entretien d'accueil avec la famille est alors organisé par le référent de parcours (si besoin avec un professionnel accompagnant). Cet entretien permet d'évaluer les besoins et de cerner les attentes de chacun. En fonction des situations, l'équipe peut proposer une orientation vers un autre dispositif de droit commun correspondant.

Cette démarche permet également de définir les interventions et les axes de travail. L'équipe du Programme de Réussite Educative se rapproche ensuite des partenaires pour collecter les informations nécessaires au diagnostic.

Pour la mise en œuvre du parcours, l'équipe élabore un projet individuel d'accompagnement fondé à la fois sur les actions pilotées par la réussite éducative et sur l'orientation vers des structures partenaires du programme.

Après l'élaboration du parcours, le projet personnalisé est présenté à l'enfant et à ses parents. Cette étape est importante dans le processus du parcours. D'une part, elle permet de formaliser l'adhésion de la famille sous forme de contractualisation, d'autre part, elle permet de leur présenter concrètement les actions qui vont participer à la mise en œuvre du parcours personnalisé de leur enfant.

Pendant le parcours, le référent évalue les actions avec la famille, les partenaires, affine son évaluation et réajuste l'accompagnement si besoin. Un bilan en fin de contrat est effectué avec la famille en vue de la continuité ou non de l'accompagnement et d'un éventuel réajustement. En fonction de la problématique de l'enfant, le contrat est renouvelé à différentes fréquences prédéfinies, afin de pouvoir notamment remobiliser la famille si nécessaire.

Le PRE est présenté aux familles comme un dispositif « coup de pouce » qui ne constitue en aucun cas un accompagnement de long terme. Sauf cas exceptionnels, l'accompagnement ne peut excéder 18 mois. Lorsque les objectifs fixés sur le contrat initial sont atteints, le PRE met fin au parcours et propose une éventuelle orientation vers d'autres structures adaptées à l'enfant/adolescent et à sa nouvelle situation.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

b. Nombre de parcours en 2022

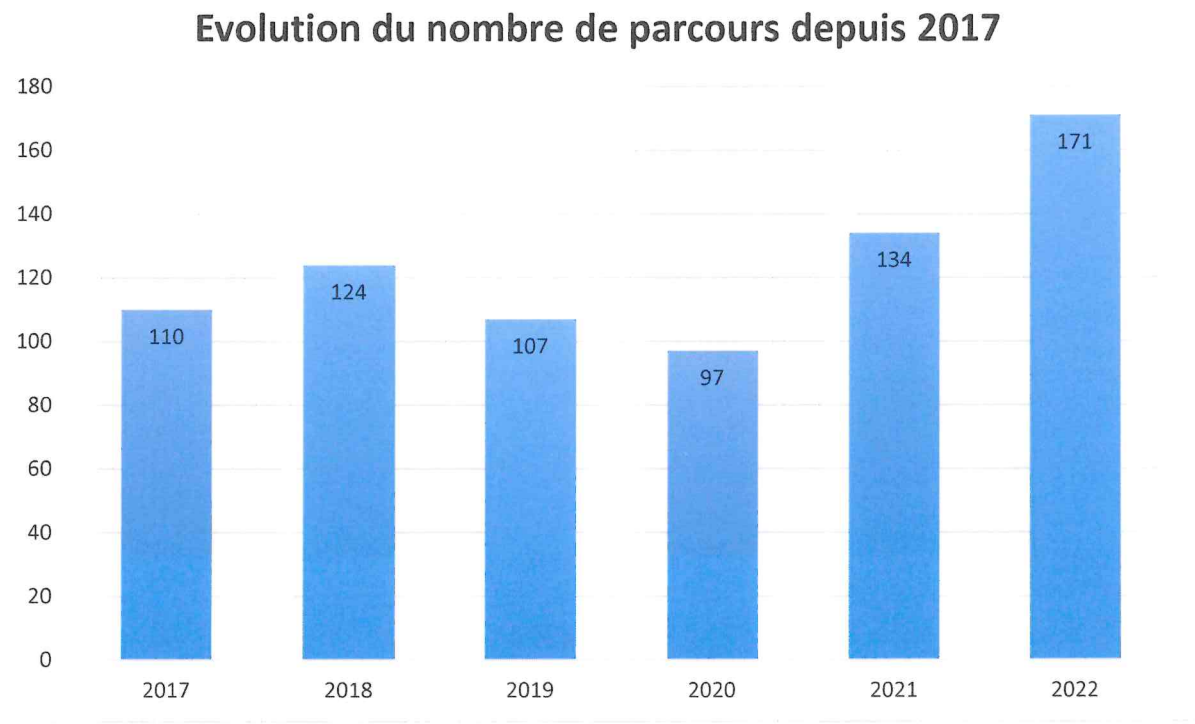

En 2022, le PRE a mis en place 171 parcours d'enfants, soit une progression de 28% par rapport à 2021. La fin des mesures restrictives liées au contexte sanitaire a favorisé la progression de ces données, offrant ainsi la possibilité à l'équipe des trois référents de parcours, au complet pendant toute l'année, de répondre aux sollicitations croissantes. En 2022, le dispositif PRE a renforcé son partenariat et sa visibilité, les orientations de situations par les partenaires ont ainsi été plus diverses et conséquentes.

c. Sexe et âge des enfants et adolescents en parcours

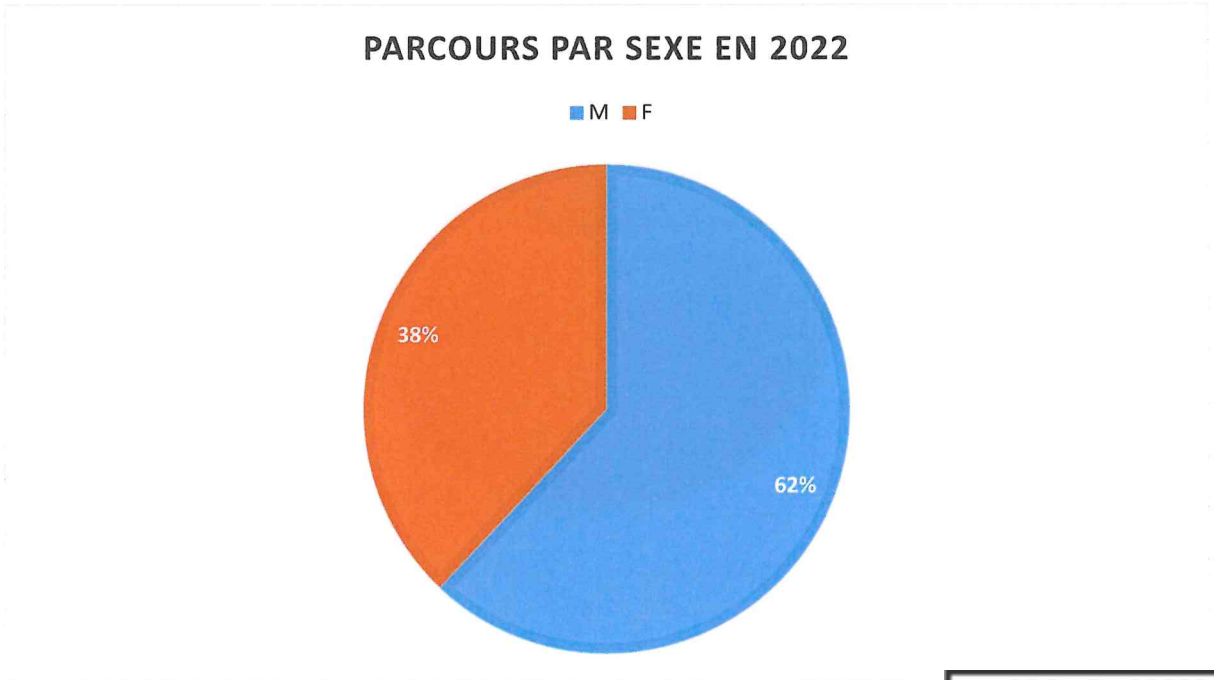

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

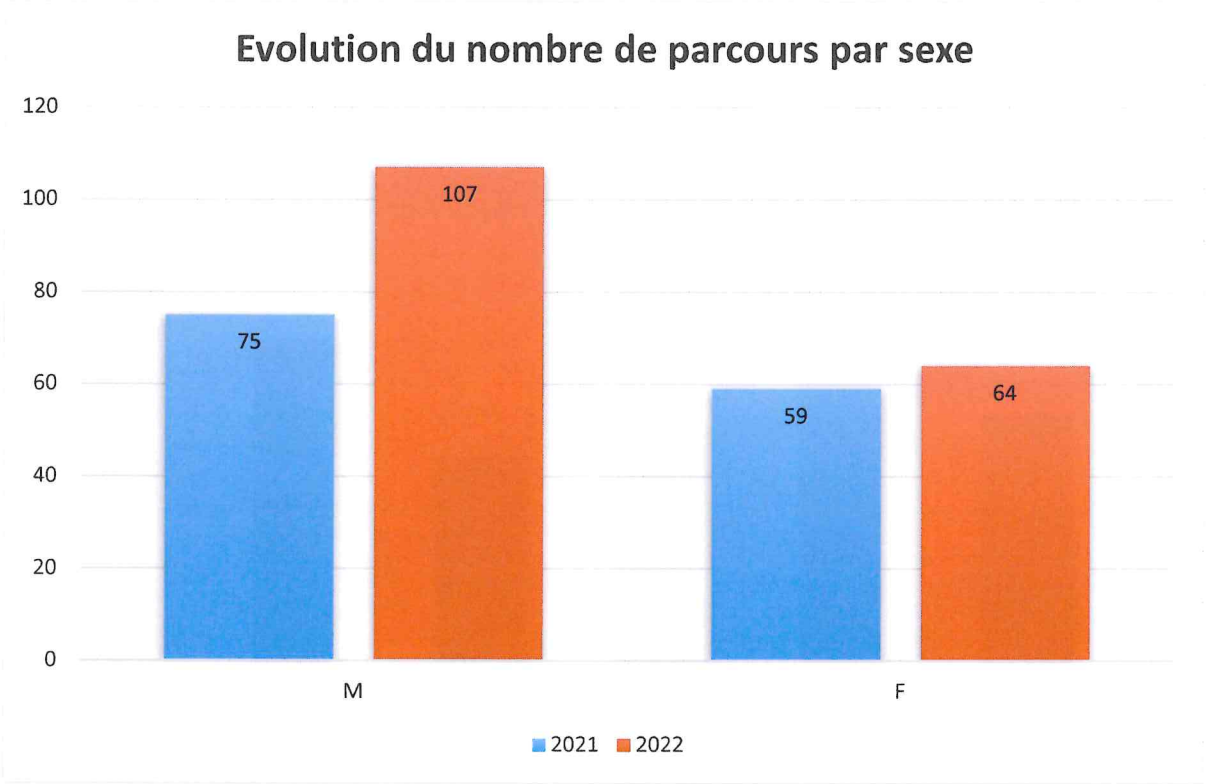

Sur ces 171 parcours, le PRE accompagne 62% de garçons (107) et 38% de filles (64).

A la suite des différents rendez-vous de présentation du PRE et de ses actions aux partenaires, il a été observé, comme en 2021, une orientation plus importante d'enfants présentant des difficultés comportementales ce qui fragilisent les différents cadres institutionnels (scolaires, périscolaires…) dans lesquels ils évoluent, majoritairement de sexe masculin.

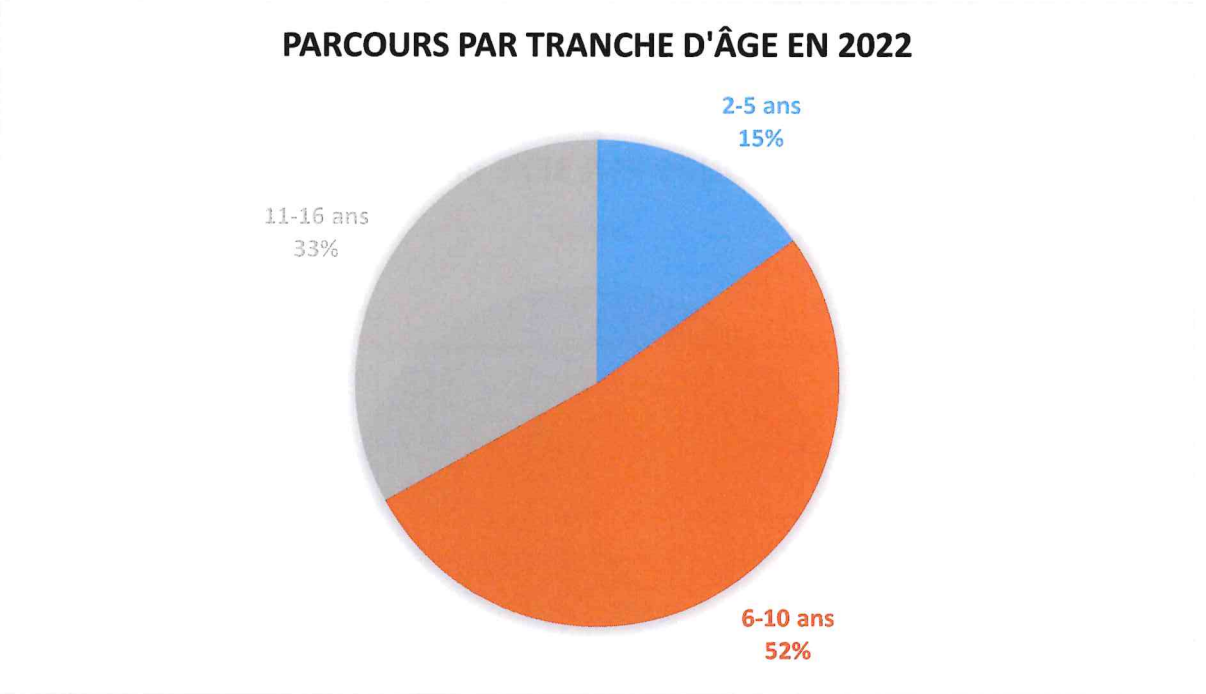

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

En 2022, le PRE a accompagné 25 enfants de multi-accueil et de maternelle (2-5 ans), 92 enfants de primaire (6-10 ans), 56 jeunes du collège (11-16 ans). Lors du bilan 2021, un des objectifs fixés pour l'année à venir était d'accompagner davantage d'enfants en bas-âge, une augmentation du nombre d'enfants de 2 à 5 ans en parcours est effectivement constatée en 2022, évoluant de 11 à 25 accompagnements personnalisés.

d. Répartition des parcours selon le niveau scolaire

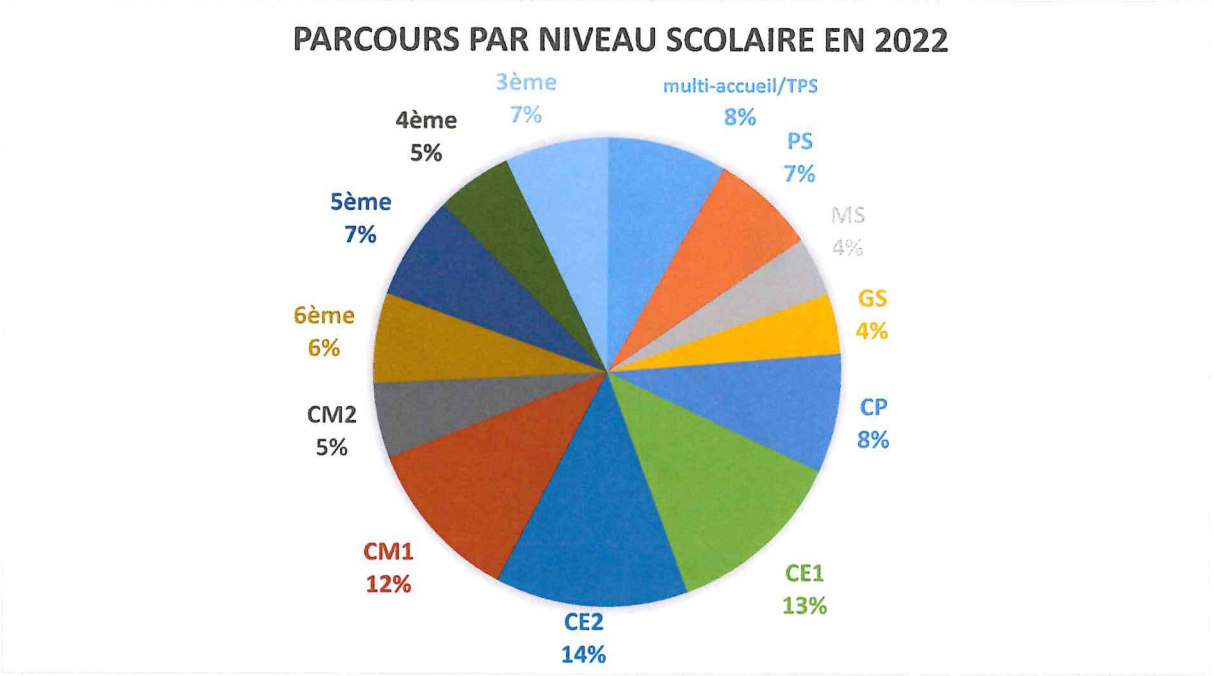

La répartition des parcours selon la classe fréquentée est homogène entre les différents niveaux en 2022, avec une concentration de parcours au cœur de l'école élémentaire (CE1, CE2 et CM1 représentent 39% des parcours).

Nous pouvons constater via ce graphique un certain décalage entre les besoins en soutien spécifique des niveaux scolaires représentant les moments charnières de Grande Section à CP et de CM2 à la 6ème et la réalité des chiffres présentés ici. Cette observation sur 2022 va permettre de renforcer les supports et propositions d'actions adaptés à ces temps de passage, en 2023.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

e. Répartition des parcours selon l'origine de repérage

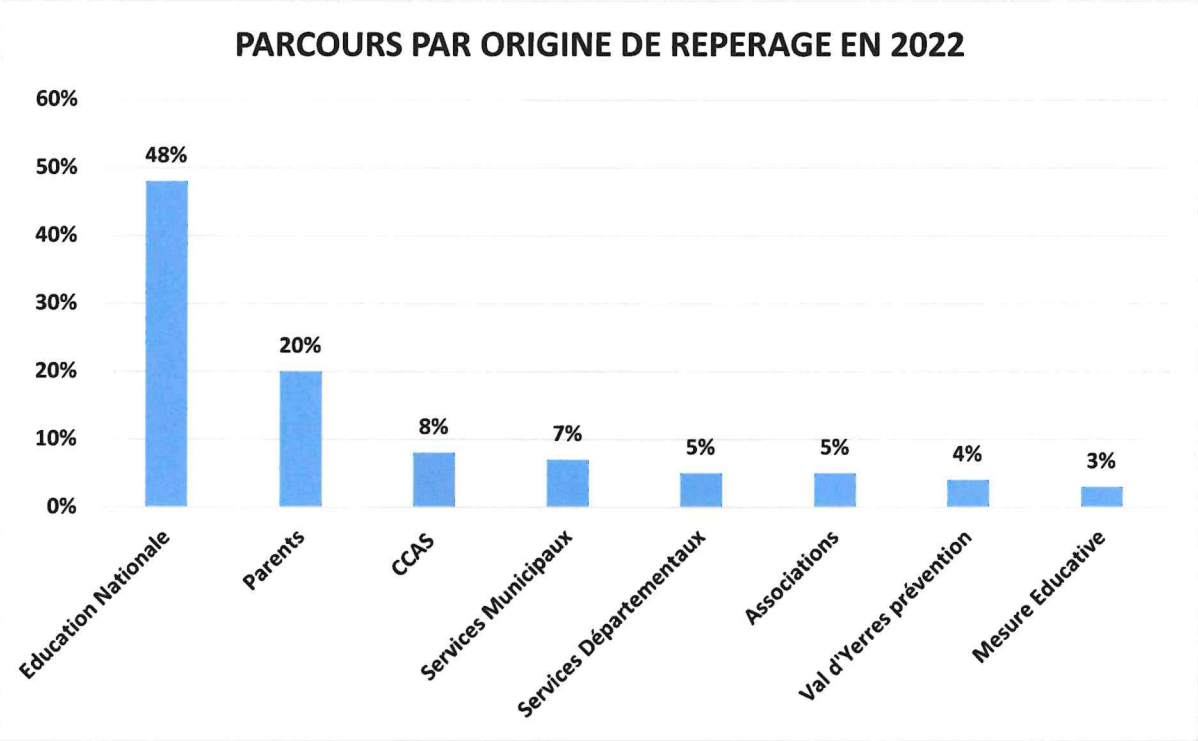

Les éléments relatifs à la provenance des repérages sur le territoire marquent sans contestation possible l'intégration du PRE en tant que partenaire incontournable des membres de la communauté éducative. Il est également important de mettre en avant l'orientation conséquente des parents auprès du dispositif. La communication de l'existence du PRE par les services et partenaires de la Ville (MDS, PIJ, Espace Animation Jeunesse, multi-accueils, centres sociaux, club de prévention...) peut expliquer notamment cette donnée.

L'équipe du PRE a pu multiplier les rendez-vous de présentation du dispositif et ainsi accroitre sa visibilité sur le territoire et favoriser les orientations. Le lien auprès des directeurs d'établissements et enseignants, des RASED et psychologues de l'Education Nationale s'est encore renforcé en 2022. L'implication du PRE au sein du collège Pompidou a également permis l'orientation de nombreux enfants/adolescents, notamment certains jeunes aux fonctionnements violents fragilisant le groupe de la classe et en situation de décrochage.

Il est à noter également qu'en 2022, 3% des enfants en parcours ont été orientés vers la Réussite Educative par des professionnels de la Protection de l'Enfance qui accompagnent aussi ces jeunes et leurs familles du fait de mesures éducatives (AED et AEMO), avec une définition fine des rôles et attentes de chacun.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

f. Répartition des parcours selon la provenance géographique

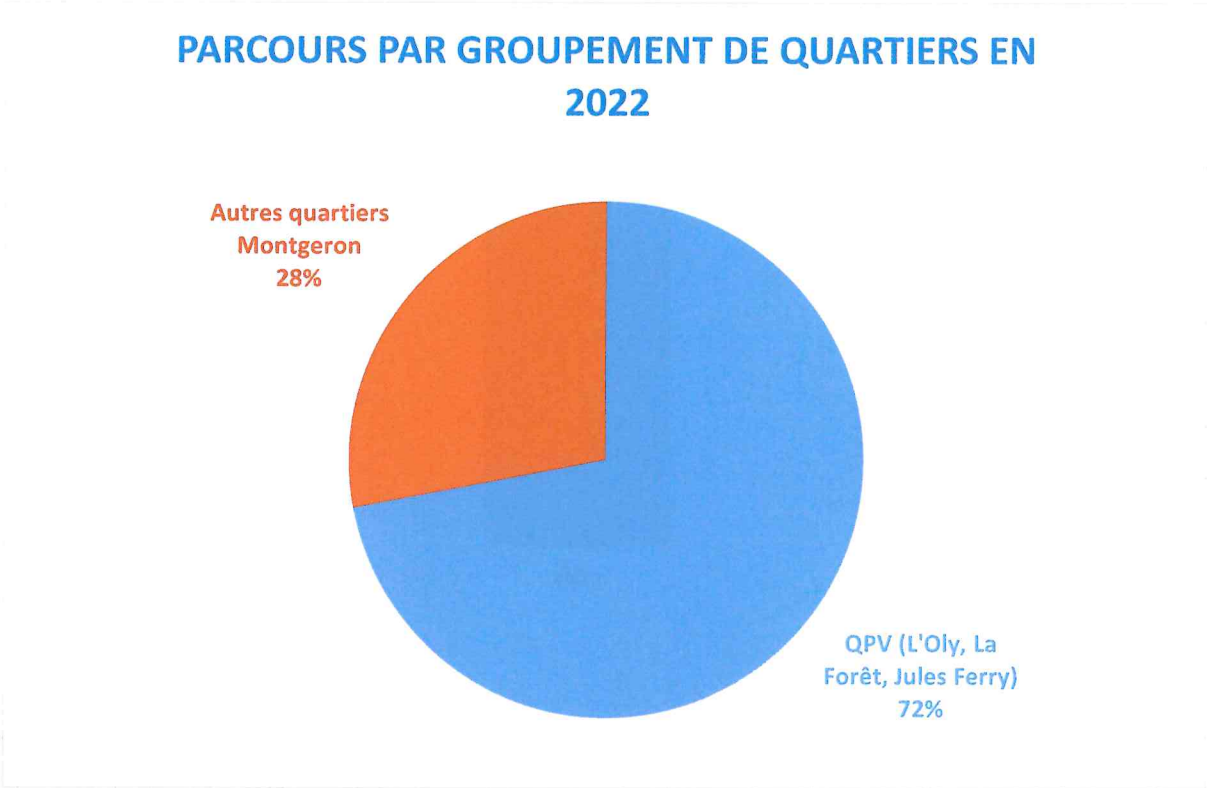

En 2022, le PRE accompagne 123 enfants et adolescents issus de Quartiers Prioritaires de la Ville (72%) et 48 enfants et adolescents issus des autres quartiers de Montgeron (28%).

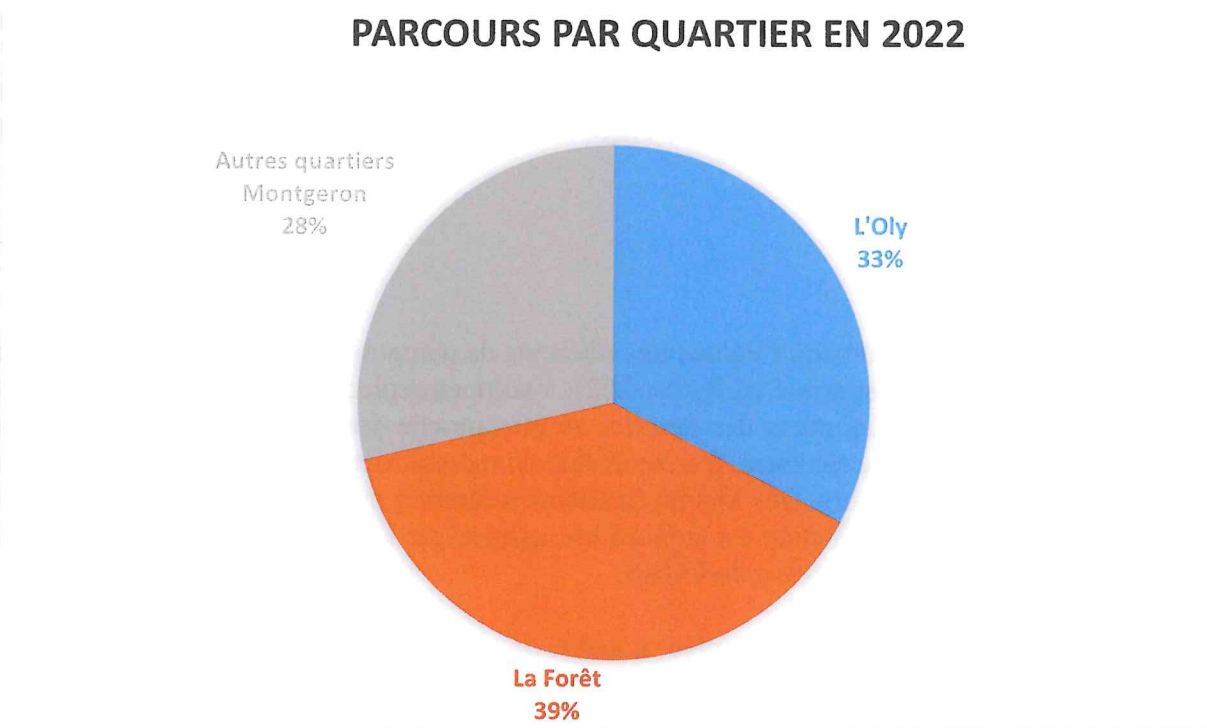

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

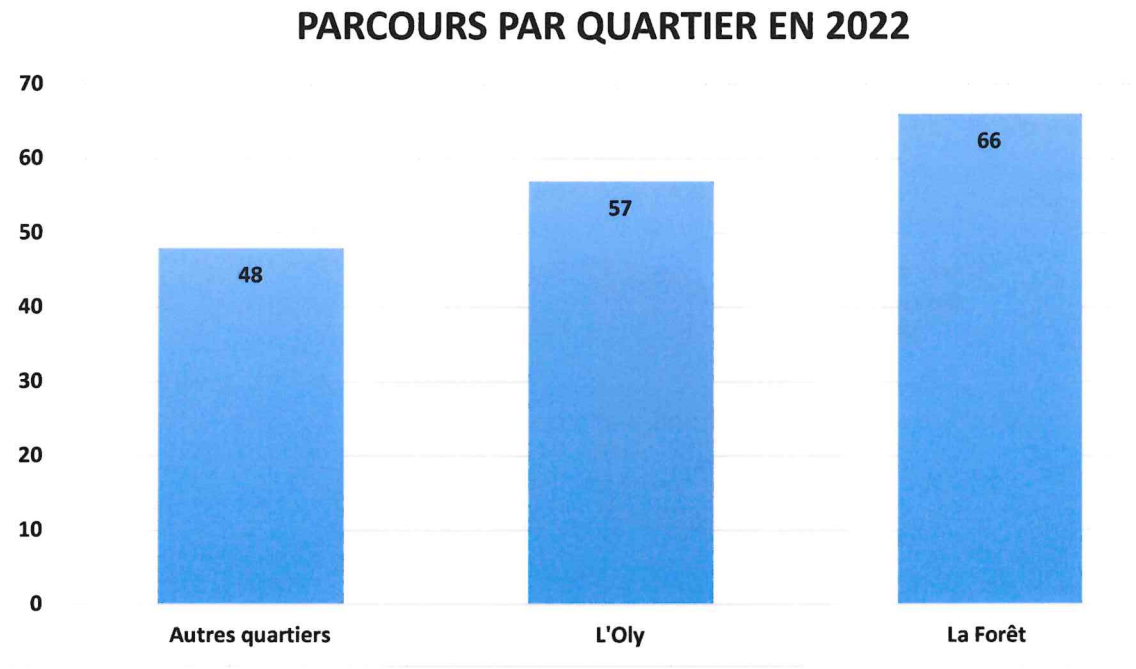

Près de trois quarts des parcours, comme le prévoit le cadre d'intervention du PRE, sont originaires de QPV (L'Oly, La Forêt). Le PRE continue cependant à mettre en œuvre des parcours pour des familles d'autres quartiers de Montgeron, notamment pour celles qui résident dans le quartier de « Gaston Mangin ».

Comme en 2021, le travail de terrain quotidien des référents de parcours a permis de mettre en lumière les importants besoins au niveau éducatif, social ainsi qu'au niveau de l'ouverture culturelle de familles résidant dans des logements sociaux de la Ville mais situés hors QPV. Ces secteurs ne peuvent également pas disposer d'un centre social à proximité (qui favorise l'accès aux démarches, le soutien scolaire via le CLAS, des activités culturelles et ludiques…).

3. Effectifs du PRE en 2022 :

a. L'équipe permanente

Comme évoqué précédemment, l'équipe des référents de parcours du PRE était au complet en 2022. L'un d'entre eux est arrivé en février 2021, l'autre en septembre 2021. Afin d'accentuer l'accompagnement des enfants et des familles au plus proche des problématiques repérées et accentuées par le contexte sanitaire, il a été décidé de transformer le poste de coordinatrice en poste de référent de parcours. Dès lors un troisième référent a pris ses fonctions en décembre 2021. La mission de coordination est aujourd'hui assurée par la directrice du CCAS soutenue par la coordinatrice administrative du CCAS.

Le référent de parcours détermine la mise en œuvre du processus d'accompagnement et de suivi de l'enfant. Il est garant du bon déroulement du parcours de réussite éducative et pose un regard global sur les modalités de mise en œuvre du parcours nécessaire à l'évolution de l'enfant. Il est reconnu des partenaires de l'action éducative qu'il peut interpeller en fonction des besoins rencontrés.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

Le référent est la personne qui est le mieux placé pour établir une relation de confiance avec l'enfant et sa famille. En fonction des informations émanant des partenaires impliqués dans le suivi de l'enfant, il met en place des parcours individualisés de soutien pour les enfants et leurs familles. Il réalise un diagnostic correspondant au mieux aux problématiques et fragilités rencontrées par l'enfant et sa famille, le diagnostic découlant d'une analyse collective faite par tous les intervenants et partenaires de la réussite éducative.

En fonction de l'analyse des demandes, il assure le suivi des parcours en collaboration avec l'équipe. En y associant les parents, le référent de parcours propose un projet éducatif personnalisé inscrit dans une durée déterminée avec pour objectif la résolution des difficultés repérées. En outre, le référent de parcours mène un travail d'évaluation des actions engagées dans le cadre des suivis personnalisés et participe aux instances partenariales et groupes de travail (CPS, réunions institutionnelles).

Afin de renforcer la cohérence d'action et d'accompagnement social du territoire, nécessaire à l'évolution des familles, il a été décidé de transférer le PRE au sein du CCAS. Depuis le 1er janvier 2021, la Directrice du CCAS intervient donc pour assurer la coordination sociale, administrative et financière du programme en cohérence avec l'ensemble des structures. Elle élabore et suit le budget du PRE et organise la mise en place des délibérations et décisions liées au PRE. Enfin, la Directrice intervient en collaboration avec l'équipe pour piloter la démarche de contractualisation avec les services de l'État afin de disposer de cofinancement pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme. Comme précisé ci-dessus, la coordination administrative est assurée depuis janvier 2022 par un nouvel agent placé sous la responsabilité de la Directrice du CCAS. Elle a notamment pour mission d'effectuer l'ensemble du travail administratif et juridique du PRE.

b. Les agents horaires et collaborateurs occasionnels du service public (COSP)

Le Programme de Réussite Educative se compose également d'une équipe pluridisciplinaire complémentaire.

En effet, au sein des différents ateliers d'aide personnalisée, qui seront évoqués en partie 2 du bilan, évoluent auprès des enfants un agent « service civique », quatre agents horaires ainsi que quatre COSP membres du PRE, tous expérimentés dans le domaine de l'accompagnement éducatif.

Équipe au 31/12/2022
1 Directrice du CCAS
1 Coordinatrice du CCAS
3 Référents de parcours
1 Service Civique
4 agents horaires
4 COSP

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

II. PARCOURS PERSONNALISE ET DOMAINES D'INTERVENTION

Le parcours ne peut avoir lieu que lorsque l'enfant et ses parents adhèrent au programme proposé. Ce travail d'adhésion s'effectue dès le premier rendez-vous et tout au long du parcours. Il y a autant de parcours personnalisés que d'enfants accueillis. En 2022, 171 enfants sont accompagnés, pour 171 parcours individualisés. Chaque enfant dispose d'un accompagnement singulier visant à atteindre des objectifs fixés initialement, lors de la contractualisation du parcours. Chaque famille dispose également d'un soutien aux fonctions parentales comme prérequis à la réalisation du parcours. Ce parcours « sur-mesure » tient compte de l'environnement social, familial, et culturel du mineur en facilitant l'émergence de ses ressources et potentialités tout comme celles de sa famille.

Au cours de l'année 2022, de nombreuses actions ont été mises en place pour répondre aux différents objectifs de parcours. Elles sont ici catégorisées par domaine d'intervention.

L'équipe du PRE s'est attachée à renforcer le volet partenarial en multipliant les présentations du dispositif et de son cadre d'intervention spécifique aux différents dispositifs, services et établissements du territoire.

Le travail partenarial est au cœur des actions du PRE. Il est nécessaire pour chaque acteur de posséder une connaissance étendue des pratiques d'intervention de tous afin que les compétences de chacun et les actions existantes puissent être mobilisées, articulées et mutualisées au plus près des besoins et fragilités propres à chaque jeune en parcours et famille accompagnée.

Un réseau partenarial solidement bâti permet une orientation plus affinée des enfants susceptibles de tirer profit des actions menées dans le cadre du dispositif de la Réussite Educative. Il permet également une appréhension dans la globalité de la problématique rencontrée par l'enfant ou le jeune, ceci afin de permettre aux référents de parcours de proposer un accompagnement éducatif personnalisé correspondant au mieux aux objectifs posés en amont.

L'équipe de la Réussite Educative a donc continué à œuvrer durant cette année 2022 pour réactiver ou établir son réseau partenarial solide.

La connaissance des familles, le mode d'intervention et les actions proposées dans le cadre du dispositif du PRE représentent des ressources qui se révèlent très utiles et sur lesquelles s'appuient les acteurs intervenants dans le champ de l'éducatif et du social.

1. Scolarité et apprentissages

Différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont déjà présents sur le territoire (le CLAS au sein des deux centres sociaux, un accompagnement à la scolarité mis en place par l'équipe de l'Espace Animation Jeunesse de la ville de Montgeron pour les collégiens, ainsi que les instances mises en place au sein des écoles : temps d'étude, groupes de travail spécifique menés par le RASED et/ou les enseignants).

Les ateliers construits et menés par le PRE autour de la scolarité, des apprentissages ainsi que de l'orientation agissent en complémentarité des propositions éducatives et scolaires existantes.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

Le PRE cherche donc à composer avec les dispositifs existants en mettant en place des accompagnements individualisés à la scolarité, et ce dans une perspective de cohérence de travail avec l'ensemble des établissements scolaires concernés.

En effet les critères d'orientation ont été définis avec les différents établissements scolaires, cela permettant de tirer parti de la complémentarité des dispositifs. Ainsi, un jeune suivi par l'équipe du PRE peut bénéficier également d'un temps d'accompagnement au sein d'un CLAS ou de son établissement scolaire selon une régularité définie conjointement avec l'école, la famille et le dispositif.

Atelier d'autonomisation à la scolarité :

Les élèves de primaire et les collégiens en difficulté scolaire, qui présentent un retard conséquent dans les apprentissages sont accueillis au PRE dans le cadre d'ateliers d'autonomisation à la scolarité. L'objectif étant de permettre aux élèves de se construire des outils de travail et de compréhension nécessaires à l'organisation et à la réalisation des devoirs. Pour ce faire, ils sont accompagnés par l'équipe d'agents vacataires du service, jusqu'à deux fois par semaine, après l'école. Selon la proximité de leur lieu d'habitation, ils peuvent être accueillis sur le site de « l'annexe » du quartier de la Forêt ou sur le site « trait d'union » du quartier de l'Oly.

Atelier recherche de stage :

En partenariat avec le Point Information Jeunesse (PIJ) de la ville de Montgeron, trois adolescents de 3ème en parcours au PRE ont été accompagnés dans le cadre de la recherche d'un stage d'observation obligatoire en cette année scolaire. Pour ce faire, trois journées à la médiathèque de Montgeron ont été organisées. A travers un travail précis sur l'orientation de l'adolescent et de ses intérêts, la création d'un CV et d'une lettre de motivation ainsi qu'une préparation à l'entretien d'embauche, chacun d'entre eux a pu trouver un stage.

2. Ouverture culturelle et développement personnel

Les accueils de loisirs, l'Espace Animation Jeunesse ainsi que les centres sociaux représentent des structures importantes dans la réalisation du parcours éducatif personnalisé en ce sens où l'équipe de la Réussite Educative peut y orienter des enfants en parcours. Le travail d'orientation du PRE permet de favoriser l'accès des jeunes accompagnés et concernés par ce type de préconisation éducative au sein de ces différentes structures et le partenariat peut également, selon les parcours, être développé avec la réalisation d'actions communes.

Ce travail de réseau entre services, ayant pour finalité commune d'atteindre les objectifs énoncés dans le projet personnalisé de chaque jeune, contribue à favoriser grandement la démarche psycho-socio-éducative initiée par le PRE.

De ce fait, l'équipe des référents en 2022 a renforcé l'orientation et l'inscription des jeunes en parcours au sein de nombreux services, clubs et associations œuvrant sur la Ville : les centres sociaux, la médiathèque, le Service des Sports, la piscine, le conservatoire, les clubs de sports locaux (judo, tennis, basket, football, natation, athlétisme), les associations culturelles (club d'échecs, théâtre).

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

En complément des différentes propositions d'ouverture culturelle et de loisirs, le PRE conçoit et réalise également différents projets et ateliers spécifiques en cohérence avec les objectifs de chaque enfant accompagné :

Atelier médiathèque :

Afin de favoriser l'accès à la culture, plusieurs enfants et adolescents en parcours sont allés découvrir la médiathèque de Montgeron avec les référents de parcours et l'animatrice du lieu. Ils ont ainsi pu s'inscrire, emprunter des documents et découvrir les espaces de travail mis à disposition. La médiathèque, avec ses nombreuses et riches ressources littéraires, audiovisuelles et numériques, située dans le cœur de Ville, représente un lieu hautement symbolique au niveau de l'ouverture culturelle et artistique. Un des objectifs de cet atelier est d'en favoriser son accès ainsi que son utilisation de manière autonome, ceci permettant notamment de réduire pour certaines familles la fracture numérique qui fragilise les enfants au niveau culturel et des apprentissages.

Atelier lire et faire lire :

Trois membres bénévoles de l'association « Lire et faire lire » ont proposé un atelier individuel autour de la lecture à trois enfants du PRE de manière hebdomadaire. Les bénévoles ont pu s'appuyer sur les ressources disponibles à la médiathèque pour proposer des supports d'accompagnement sur-mesure, selon les goûts et le niveau de l'enfant. L'objectif étant ici d'œuvrer lors d'un moment ludique et individualisé auprès d'enfants qui présentent un retard dans l'apprentissage de la lecture, afin qu'ils puissent progresser à leur rythme en réduisant la frustration provoquée par le retard constaté.

Art-thérapie :

L'art est le langage des émotions et des sensations pour l'enfant qui maîtrise encore mal le langage verbal, ou pour des enfants « renfermés » ou au contraire des enfants « très actifs ».

Cet atelier autour du dessin, de la peinture et du travail de l'argile permet de proposer aux enfants un nouveau support pour soutenir leur recherche d'une forme d'expression et de communication.

Un stage d'une semaine en art-thérapie à « l'atelier magique » de Montgeron a été réalisé pendant les vacances de février pour deux groupes d'enfants. Ainsi, près de vingt jeunes en parcours ont bénéficié de cette thérapie basée sur la création artistique, animée par une art-thérapeute professionnelle.

Atelier d'expression artistique :

L'équipe de référents de parcours, par son réseau partenarial, a mis en place au cours de l'année un deuxième atelier utilisant le dessin comme support de médiation, animé par un artiste diplômé éducateur spécialisé.

Plusieurs stages de 3 à 5 jours ont été proposés aux enfants accueillis au PRE pendant les vacances d'été 2022 et d'octobre. Ils ont pu découvrir la peinture sur toile, l'intervenant leur a présenté des techniques leur permettant de réaliser des œuvres de qualité ce qui a favorisé leur

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

estime de soi et fait naitre un sentiment de fierté partagé au sein de leur famille lorsqu'ils ont pu ramener leurs créations.

Atelier art plastique :

Mis en place par le volontaire service civique, un atelier de décoration des salles du PRE a été proposé lors des vacances de décembre 2022. Les cinq enfants ayant participés étaient en début de parcours. Cela leur a permis de s'approprier le lieu et de découvrir les locaux, l'équipe et la prise en charge proposée, de façon ludique.
Suite à une réorganisation du service, chaque pièce a désormais une fonction précise et est aménagée de manière adaptée vis-à-vis de l'activité qui y sera proposée et de l'âge des enfants qui l'utiliseront.

Atelier théâtre :

Lors de temps de vacances, le PRE a mis en place un stage de théâtre pour plusieurs groupes différents d'enfants. Une cinquantaine d'enfants âgés de 4 à 14 ans a donc bénéficié de cet atelier animé par une comédienne professionnelle. Ce temps d'ouverture artistique et culturelle autour de l'imaginaire favorise le lien social ainsi que la dynamique de groupe en s'inscrivant dans la réalisation d'un projet commun.

Les propositions d'exercices d'improvisation et saynètes spécifiques permettent aux enfants de prendre conscience et d'utiliser leurs compétences dans un projet créatif. Ce travail autour de l'imaginaire favorise également la communication verbale et non-verbale, les expériences d'identifications, la mise en acte d'émotions ainsi que l'élaboration de certains questionnements encore énigmatiques ou conflictuels et peut donc constituer une ressource supplémentaire dans son développement et la construction de sa personnalité, son rapport aux autres ainsi qu'à son environnement.

Atelier audiovisuel :

Deux groupes de 10 enfants âgés de 9 à 14 ans ont pu participer durant les vacances d'été 2022 à un stage d'audiovisuel animé par un prestataire extérieur, professionnel du milieu. Cet atelier a été mené au sein des locaux de l'école Helene Boucher car la disposition des salles et les outils disponibles étaient favorables au bon déroulement de cet atelier et à une production de qualité.

Le premier groupe d'enfants (issus d'école élémentaire) a pu tourner un mini-film dans lequel ils présentaient une scène de classe et mettaient en avant les relations entre élèves et professeur-élèves.
Le second groupe de jeunes, scolarisés au collège, ont pu travailler autour du rôle d'acteur en fonction de leurs personnalités, qualités, expériences de vies…
Cet atelier leur a offert un espace libre de parole, en toute neutralité, confidentialité et bienveillance.

Atelier percussion :

Lors des vacances d'octobre 2022, le PRE a proposé à une quinzaine d'enfants d'école primaire, un atelier de création musicale avec l'outil des percussions. Le but étant d'imaginer une histoire et de la raconter ensemble, en musique. La coordination entre les enfants était importante pour la réussite du rythme à produire.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

Cet atelier leur a permis de découvrir le monde musical, les instruments et d'apprendre à s'écouter pour « faire ensemble ».

Atelier ciné-débat :

Au cours de l'année 2022, des projections de film sur des thèmes définis ont été réalisées avec plusieurs groupes d'enfants/adolescents. Dès la fin du film, les jeunes échangent autour du thème et du message passé par la réalisation sous forme de débat animé par le référent.

Atelier d'éveil :

Ayant vu un nombre conséquent d'enfants en bas âge (2-5 ans) orientés vers le PRE, les référents de parcours ont mis en place des ateliers d'éveil pour répondre aux besoins des problématiques rencontrées avec les enfants de cette tranche d'âge. Eveil musical, lecture, jeux, ont été proposés tout au long de l'année, de manière hebdomadaire ou sur des temps de vacances, pour accompagner les enfants présentant des retards de langage, difficultés liées à la gestion des émotions, obstacles à l'intégration au sein de l'école et d'un groupe par exemple.

Atelier de méditation :

Depuis la rentrée de septembre 2022, un atelier de méditation a été proposé à deux groupes de 8 enfants, à hauteur de deux séances par semaine. Animé par une intervenante bénévole de l'association AMLE (Association Méditation Laïque pour l'Education), les enfants ont pu apprendre des techniques de relaxation pour les aider à retrouver leur calme dans les situations difficiles ou encore favoriser la concentration et l'attention.
Ce programme a également intérêt pour la scolarité des enfants car les objectifs visés sont en lien avec la posture d'élève en classe.

Atelier de sophrologie :

Depuis la rentrée de septembre 2022, un atelier de sophrologie a été initié par une agente vacataire du PRE. Deux groupes de 5 enfants ont pu, une fois par semaine, venir profiter de ce temps de détente tout en travaillant les objectifs autour du bien-être, la sérénité, la concentration, l'apaisement…

Séjour apprenant :

En partenariat avec la PEP découverte, vingt enfants ont eu l'occasion de partir en séjour en Bourgogne durant 5 jours. Cette expérience riche en partage a permis aux référents de parcours de découvrir les enfants sur des temps de la vie quotidienne que l'accueil du PRE ne permet pas habituellement. Les enfants ont pu accéder à des activités et des temps de vacances, ce qui pour certains n'est pas souvent possible.

Ce séjour a renforcé l'accompagnement proposé par le PRE. Cela a mis en exergue les fragilités et les forces des enfants et a permis aux référents de parcours d'adapter le parcours de manière plus individualisée.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

3. Soutien éducatif, psychologique et prévention

Entretiens et suivis individuels récurrents :

Tout au long de l'année, les référents du PRE s'entretiennent individuellement avec les enfants en parcours. Selon les objectifs fixés lors de la contractualisation, des actions de suivi régulier individuel peuvent être mises en place. Ainsi, le référent rencontre l'enfant de manière récurrente, souvent hebdomadaire, et aborde avec lui différents thèmes de son quotidien. Il peut notamment travailler avec l'enfant sur son histoire, la gestion des émotions, la confiance et l'estime de soi, la frustration, la relation à autrui… Les parcours étant personnalisés, le référent est libre d'utiliser des outils sur-mesure pour son travail d'accompagnement et ses entretiens.

Soutien aux fonctions parentales :

La famille est le premier éducateur de l'enfant, pour autant certains parents rencontrent des difficultés de plusieurs ordres dans l'exercice de leur rôle éducatif (difficultés économiques, sociales, etc). L'enjeu du travail des référents de parcours est donc d'aider ces derniers dans leur fonction, et ce sans se substituer à eux, dans l'accomplissement de leurs missions éducatrices étant entendu que l'objectif final reste celui de permettre à l'enfant de se développer le plus harmonieusement possible.

Atelier Parent-Enfant :

Certaines familles interpellent le PRE pour des problématiques liées à la relation parent / enfant. Les référents proposent des temps d'accueil parent – enfant individuel par famille de manière ponctuelle pour une difficulté mineure ou des rencontres plus régulières afin de soutenir un accompagnement plus renforcé.

Accompagnement post-exclusion :

Lorsqu'un jeune en parcours est exclu temporairement/définitivement de son établissement, le référent propose à celui-ci de venir au PRE pour s'entretenir avec lui. Le temps de l'exclusion, le jeune viendra à plusieurs reprises sur différents ateliers en individuel pour travailler la gestion des émotions, sa relation à l'adulte et aux autres camarades et son orientation scolaire/professionnelle. Le référent peut également proposer à l'enfant/adolescent exclu, des ateliers de maintien des acquis scolaires en prévention d'un éventuel décrochage.

Atelier ESQUIFF :

Les éducateurs de la prévention spécialisée Val d'Yerres Val de Seine, ont sollicités les professionnels du PRE afin de participer au projet ESQUIFF. Cet atelier a été proposé à une dizaine de collégiens de l'établissement Pompidou de Montgeron, ciblés pour un risque de décrochage scolaire. Plusieurs acteurs différents sont intervenus chaque semaine en proposant aux jeunes des activités variées en fonction des activités de leur service. Le PRE a animé 2 séances de théâtre forum avec le thème : relation adultes / élèves et élèves / élèves au sein du collège. Des échanges riches ont pu avoir lieu.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

Atelier « foot des émotions » :

Lors de chaque vacances, des enfants/adolescents en parcours ont participé à un atelier foot en salle au Gymnase du Nouzet autour de la thématique des émotions. Pendant les matchs, certaines règles sont mises en place pour favoriser la cohésion d'équipe, la communication, le fair-play, la gestion de la frustration, la relation à l'autre... A la fin de chaque session, les enfants échangent sous forme de débat sur le déroulement des matchs et le comportement de chacun.

Equithérapie :

Depuis juillet 2022, les enfants accueillis au PRE peuvent bénéficier de séances d'équithérapie. Plusieurs stages ont été proposés sur des temps de vacances à des enfants de maternelle, primaire et collège.
L'outil de médiation par l'animal, et par l'équidé en l'occurrence, permet dans certaines situations de lever des blocages et d'apporter un outil d'accompagnement différent de ce que l'enfant connait. La relation à l'autre, la gestion des émotions, le langage, l'estime de soi, la confiance en soi et en l'autre, prendre soin… sont des notions parmi tant d'autres qui peuvent être travaillées avec le cheval.

Débats de sensibilisation et prévention :

Repéré comme un dispositif spécialisé au niveau de l'éducatif, du social et du psychologique, le PRE peut être sollicité pour co-intervenir auprès de groupes d'enfants et de jeunes via la mise en place de débats de sensibilisation et de prévention. Ainsi les référents de parcours ont pu proposer des temps d'échange autour de certaines thématiques telles que le danger des réseaux sociaux et le harcèlement/cyber harcèlement.

Groupe de parole ados :

Les référents de parcours ont mis en place à la rentrée de septembre 2022, deux groupes de parole ados féminins et masculins hebdomadaires, composés de 5 jeunes. Différents thèmes liés aux étapes de la vie traversées au cours de l'adolescence sont abordés.

En effectif réduit, cela permet à chaque jeune de trouver sa place et avoir son temps de parole. Ils peuvent être à l'initiative des sujets débattus ou alors le référent de parcours propose un sujet en fonction des besoins repérés.

4. Accès aux droits et aux soins

Le service de réussite éducative a pour objectif de centraliser l'ensemble des partenaires intervenant auprès de l'enfant et de la famille sur la mise en place d'un projet commun. Pour les familles en situation d'exclusion, le service est donc une passerelle accessible vers les autres institutions.

Le travail d'accompagnement autour de l'accès aux soins et aux droits représente donc une part importante dans les missions quotidiennes des référents de parcours soutenus par la directrice du CCAS et des équipes qui le composent.

Accès aux droits :

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

La complexité des situations familiales a donné lieu à des échanges fréquents entre le PRE et les différents acteurs du tissu social territorial.

Des orientations et actions communes ont été menées :

- Avec le CCAS (dont fait partie le PRE) dans le cadre de demandes de logements, travail autour des impayés et paiement de la cantine, droits retraite…
- Les centres sociaux (du CCAS et communautaire) des quartiers prioritaires de la Ville : mise en relation avec l'écrivain public et les référents familles.
- Le PIJ (Point Information Jeunesse) de la ville de Montgeron
- La MDS (Maison Départementale des Solidarités)
- Le Club de prévention Val d'Yerres Val de Seine notamment sur des problématiques de prévention et de protection de certains enfants.

Accès aux soins :

Présentation auprès des familles et mises en relation/orientations avec différents dispositifs, structures et organismes du territoire :

- 1,2,3 soleil: espace de rencontres, d'écoute, de paroles, de jeux et d'échanges, dépendant du service Petite Enfance de la ville de Montgeron, ouvert à tous les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents en présence d'une psychologue clinicienne ainsi que d'éducateurs de jeunes enfants
- Hôpitaux de Villeneuve Saint Georges et Sud-Francilien de Corbeil-Essonnes
- Thérapeutes en libéral ; orthophonistes ; neuropsychologues ; médecins de ville
- CMPP de Montgeron (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

III. ILLUSTRATIONS DE PARCOURS

Les prénoms des enfants ont été modifiés.

1. Steeven, 9 ans

« Steeven est un jeune âgé de 9 ans résidant dans un quartier prioritaire de la ville de Montgeron et scolarisé en classe de CE2.
Il est orienté par le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) de son groupe scolaire en octobre 2021.
Les professionnels de ce dispositif de l'Éducation Nationale (enseignants spécialisés, psychologues) accompagnent l'enfant depuis presque un an à travers des séances hebdomadaires spécialisées.
Lors d'une réunion entre l'équipe du PRE et celle du RASED, la situation de Steeven est exposée.
Il y est présenté comme un élève respectueux et très sensible, volontaire mais disposant d'une faible estime de lui-même et pouvant faire part à l'adulte de difficultés relationnelles et familiales. Il a du mal à s'intégrer dans le groupe et peut être stigmatisé par certains camarades.
Son niveau scolaire est très fragile et d'importantes difficultés de concentration sont repérées.
Le numéro du PRE est communiqué à la mère par l'équipe enseignante et celle-ci appelle les référents de parcours le même jour. Un premier rdv dans les locaux du PRE a lieu une semaine plus tard. Steeven et sa mère sont accueillis par deux référents. Les parents sont séparés et le père ne s'implique que rarement dans l'éducation de son fils. Il a une grande sœur scolarisée en 5ème au sein du collège de secteur et un grand frère scolarisé en classe de 1ère dans un lycée professionnel.
La mère décrit ses préoccupations par rapport à son enfant qui a beaucoup de mal à aller à l'école le matin et qui ne parvient pas à suivre le programme scolaire du niveau CE2, elle fait part de ses angoisses par rapport au futur de son enfant.
Les retours du corps enseignant lui font très peur et elle exprime ses difficultés à pouvoir accompagner Steeven au niveau des apprentissages.
Le positionnement physique que l'enfant adopte pendant ce premier entretien, replié et tête baissée, indique un important mal-être mais il semble malgré tout présent et à l'écoute de ce qui se dit. Invité à échanger avec les référents, il ne parvient qu'à formuler son prénom, il s'exprime ensuite par des signes de tête.
Il accepte de revenir pour un deuxième entretien individuel avec un ou deux référents.
Devant l'aspect préoccupant de cette situation, le rdv est positionné deux jours plus tard juste après l'école.
Il paraît cette fois ci davantage rassuré, les mots posés lors du premier échange au sujet de ce qu'il peut vivre et ressentir semblant avoir eu un effet sur lui.
Il exprime colère et tristesse face aux moqueries récurrentes qu'il subit et qui sont en lien notamment avec sa taille et son poids (au-dessus de la moyenne par rapport à son âge), sur ses vêtements... Il évoque également sa difficulté à se faire des vrais amis et à parvenir à échanger sur les mêmes sujets que les autres enfants de son âge.
Après ce deuxième temps de rencontre, la situation de Steeven est abordée en réunion de service hebdomadaire et cela permet de penser et proposer des actions auprès du jeune et sa famille au plus près des besoins repérés.
Un troisième rdv avec la mère et l'enfant a lieu deux semaines plus tard, juste avant les vacances de la Toussaint, afin de procéder à l'entrée en parcours par la signature d'un contrat personnalisé dans lequel sont rassemblés des objectifs établis par l'équipe, l'enfant et sa mère.
Un accompagnement autour de l'estime de soi, de la gestion des émotions, de l'ouverture culturelle ainsi que de la remobilisation scolaire est proposé ainsi qu'un espace de soutien aux

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

fonctions parentales.

Lors des vacances de la Toussaint, il participe à un stage d'art-thérapie ou il prend davantage confiance en lui et en ses ressources.
Il accepte également de prendre part à l'atelier « Foot des Émotions » malgré certaines appréhensions. Un temps d'échange autour de l'inscription à cette action ont lieu pour parvenir à le rassurer et à le mobiliser.
Il intègre au retour des vacances de la Toussaint un groupe d'autonomisation autour des devoirs à raison de deux fois par semaine. Après l'école, il rejoint, dans les espaces du PRE, un petit groupe de 3 enfants et l'intervenante scolaire. Petit à petit, il arrive à investir les ressources et outils qui lui sont proposés sous forme ludique et interactive.
Sur les vacances de Noël il demande à participer de nouveau à l'atelier « Foot des Emotions » et souhaite prendre part à tout ce que l'équipe pourrait lui proposer.
Il semble se sentir en confiance, écouté et suffisamment en sécurité. Les référents peuvent observer un changement de positionnement, il assouplit petit à petit ses mécanismes de défense qui pouvaient l'empêcher d'investir les apprentissages et fragilisaient grandement son lien social.

En parallèle, un soutien à la parentalité est proposé dès le mois de novembre 2021. La mère rencontre toutes les deux semaines un membre de l'équipe des référents dans le cadre d'un soutien aux fonctions parentales. Elle évoque son histoire, ses blessures, ses peurs et ses aspirations. Ce temps d'échange lui permet de faire part d'importantes difficultés financières qui l'empêche d'acheter des vêtements «de qualité» malgré les demandes de Steeven et de lui préparer une alimentation équilibrée. Elle affirme également vouloir l'inscrire à un sport, mais ne pas parvenir à effectuer les démarches ni disposer de la somme suffisante pour payer la licence et le matériel nécessaire.
A partir du mois de janvier 2022 et à la suite de ces entretiens, un travail d'accompagnement et d'orientation vers des professionnels du CCAS et de la MDS s'effectue et différents échanges ont lieu pour parvenir à la rassurer, celle-ci manifestant de grandes appréhensions vis à vis des démarches administratives, ayant « très peur du rejet et du jugement ».
Elle parvient à se rendre aux rdvs et cela débouche sur un accès à la cantine avec le dispositif *Cantine à 1 euro* (tarification sociale des cantines scolaires).
Steeven peut donc bénéficier d'un repas complet et de temps d'activités périscolaires proposées par les agents d'animation.
Quelques semaines plus tard, son dossier social est mis à jour et une aide financière lui est allouée pour l'aider à payer l'inscription dans le club de judo de la Ville, sport que l'enfant souhaitait pratiquer depuis qu'il avait vu Teddy Riner (multiple champion olympique et du monde) à la TV pendant les Jeux Olympiques.

Sa participation aux entraînements de judo, aux ateliers de remobilisation scolaire et d'ouverture culturelle proposés par le PRE ainsi que l'espace de parole pour sa mère et son accompagnement social ont pu contribuer grandement à l'amélioration de son bien-être.
Son enseignante, qui est très régulièrement en contact avec les référents du PRE, observe un changement notable d'attitude et décrit un élève qui commence à sourire, à participer et qui parvient à mobiliser l'adulte lorsqu'il se sent moqué et embêté par d'autres.
Il a également tissé des amitiés avec certains autres enfants de son école participant aux ateliers du PRE et ce rapport amical se poursuit à l'intérieur de l'espace scolaire.

Le PRE fait aussi le lien, début 2022, avec l'équipe du Centre Social de son quartier pour que la famille puisse bénéficier des activités et accompagnements qui y sont proposés. L'accueil

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

bienveillant de l'équipe sur place a permis à la mère et l'enfant de se sentir suffisamment bien et en sécurité. Ils ont pu y retourner d'eux même et s'inscrire sur certaines actions culturelles et de loisirs.
En août 2022, il participe au « Séjour Apprenant » avec 19 autres enfants du PRE et part pour la première fois en vacances. Ces 5 jours forts en rencontres, découvertes et stimulations ont permis à Steeven de travailler l'autonomisation, le lien à l'autre, et d'acquérir de nouvelles connaissances.

En septembre 2022 Steeven ainsi que sa mère sont reçus plusieurs fois par l'équipe du PRE pour soutenir l'enfant dans cette période de changements occasionnés par la rentrée scolaire (changement de groupe classe, de niveau au judo…). Le lien est notamment fait avec sa nouvelle enseignante et son entraîneur de judo.
Lors de cette rentrée, en accord avec l'enfant, sa mère ainsi que les professionnels autour de l'enfant, l'équipe du PRE propose une orientation vers le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) du Centre Social de son quartier, ce qui symbolise la fin de son parcours au PRE. Pour le signifier à la famille et à l'enfant, un rdv de fin de parcours est réalisé en octobre 2022. »

2. Gaétanne, 12 ans

L'équipe du PRE rencontre Gaétanne en janvier 2022. Elle est âgée de 12 ans et scolarisée en classe de 5ème. Elle réside dans un quartier prioritaire de la ville et vit avec ses parents et sa petite sœur de 11 ans (6ème).
C'est la psychologue scolaire qui oriente la famille vers le PRE.
La psychologue EN (Éducation Nationale) avait reçu 3 fois les enfants suite aux observations de plusieurs professeurs mettant en avant la perte de motivation fulgurante et le repli sur soi des deux jeunes depuis quelques semaines. Elle constate également pour Gaétanne d'importants épisodes de colère et conflits au sein du collège durant lesquels elle manifeste une certaine violence verbale et physique avec d'autres élèves, ce qui n'avait jusqu'alors pas du tout été observé.
La psychologue EN communique donc à l'équipe du PRE une fiche de liaison dans laquelle elle fait rapidement part de ses préoccupations et celles du corps enseignant.
La famille contacte le PRE la semaine suivante. Le père accepte de rencontrer les référents et un premier entretien a lieu dans une salle municipale à l'intérieur du quartier.

Durant ce rendez-vous, le père des filles nous expose une situation familiale totalement bouleversée depuis trois semaines. La mère des jeunes a en effet été victime d'un AVC et se trouve depuis hospitalisée. Le père fait part de ses vives inquiétudes, de ses difficultés à être présent pour ses enfants et suffisamment rassurant.
Il effectue un travail avec des horaires très contraignants et peu adaptés au rythme quotidien des deux collégiennes. Ces dernières se sont donc retrouvées d'un seul coup seules et avec de vives angoisses liées à l'absence de la mère et au contexte d'hospitalisation.
Nous recevons le lendemain Gaétanne et sa sœur et mettons en place un parcours personnalisé pour chacune avec des temps spécifiques d'accompagnement.
Dans cette exposition de situation, nous nous pencherons donc sur l'accompagnement de Gaétanne.

Un temps de parole individuel hebdomadaire lui est proposé afin qu'elle puisse parler de ce qu'elle traverse, mettre du sens sur son vécu et tenter de gérer ses émotions et ses peurs

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

de manière moins virulente.
Elle participe également à l'atelier « Foot des Émotions » pendant les vacances de février et confie que jouer au football en club serait son rêve mais que ce désir n'est pas entendu par ses parents.
Le père rencontre un membre de l'équipe des référents une fois par semaine dans le cadre d'un travail de soutien aux fonctions parentales. Parler semble lui faire du bien. Il évoque dans cet espace la situation actuelle très préoccupante et qui lui a fait remonter beaucoup de souvenirs traumatisants en lien avec sa propre enfance.
Il confie également ses appréhensions par rapport à l'adolescence de ses filles et accepte de travailler sur certains positionnements qu'il a adopté et que Gaétanne peut trouver « trop sévères ».
Les jeunes filles n'ont en effet aucune activité extrascolaire et le père n'accepte pas l'idée que sa fille puisse jouer à un sport «de garçon ».
Un mois et demi après son AVC, la mère revient au domicile mais reste alitée une grande partie de la journée.
Ce retour rassure Gaétanne et lui confère également de nouvelles missions : prendre soin de sa mère, sa sœur, rendre service…
Le travail avec elle ainsi qu'avec son père sur deux temps séparés vont permettre de cheminer autour de sa place d'enfant et des fonctions parentales. L'équipe parvient également à échanger par téléphone avec la mère. Un espace d'écoute et de soutien lui est proposé par ce biais.
Des démarches sont accomplies afin de l'inscrire au CMP dans le but d'engager un travail psychothérapeutique. Elle demeure en liste d'attente et en novembre 2022, un temps lui est proposé.
La collégienne intègre un groupe de parole pour adolescentes construit et animé par la référente du PRE.

Avec cinq autres collégiennes et la référente de parcours, elle aborde des thèmes autour de la relation aux autres dans l'espace du collège, de la famille, du réseau amical, sur internet...mais également autour de la vie affective, de l'adolescence et des différentes transformations que cette période occasionne.
Cette participation au groupe lui permet de trouver certains éléments de réponse à plusieurs questions qu'elle ne parvenait pas à formuler à ses parents, à percevoir certaines choses d'une autre façon, à mettre plus de sens sur sa place de collégienne, de fille, de sœur...
En échangeant avec d'autres collégiennes, elle a pu élaborer autour de certains de ses fonctionnements récents ayant pu occasionner des conflits extérieurs, découvrir de nouvelles ressources pour gérer son stress et ses frustrations...
Pendant les vacances d'avril, elle prend part à un atelier d'expression artistique et celui-ci va favoriser une amélioration de l'estime d'elle, l'ouvrir à de nouveaux centres d'intérêt et stimuler sa créativité.
Des échanges entre les référents du PRE et le corps enseignant/psychologue scolaire/CPE ont permis de favoriser une attention particulière au sein du collège vis à vis de Gaétanne.
Celle-ci parvient à solliciter la CPE lorsqu'elle se sent en difficulté, lorsqu'elle a besoin d'exprimer une tension, une peur ou une incompréhension.

Durant les vacances d'avril et l'été 2022, elle participe à plusieurs ateliers de théâtre organisés par le PRE.
Entre les mois de mai et juillet, un espace de dialogue entre Gaétanne, son père et un membre du PRE est mis en place toutes les deux semaines.
Celui-ci débouche notamment sur le projet d'inscription de la jeune en septembre dans une

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202

section féminine d'un club de foot.
Ce projet se concrétisera début octobre 2022, à la suite de différents temps d'accompagnement ayant permis la visite du club et de ses installations, une rencontre avec le responsable de la section féminine et deux essais.

La mère a pu se rétablir, même si elle garde certaines fragilités. Gaétanne participe toujours au groupe de parole et son temps individuel est désormais ponctuel, la jeune parvenant à solliciter un temps d'échange lorsqu'elle en ressent le besoin. Le père continue à investir le soutien aux fonctions parentales et un rendez-vous a lieu chaque mois.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 est marquée pour chacune des personnes accompagnées, enfants comme parents, par la fin des mesures liées à la crise sanitaire. Cependant, la crise a amplifié les situations déjà fragiles tant d'un point de vue social que familial et crée également un contexte particulièrement anxiogène qui n'est pas sans effet sur l'équilibre psychique.
Les référents de parcours, les agents du CLAS, le service civique ainsi que les bénévoles du PRE ont bénéficié d'une formation premiers secours santé mentale en décembre 2022 pour répondre au mieux à ces problématiques.
Par ailleurs, le PRE a renforcé l'ensemble des actions préventives auxquelles il participe dans le cadre de son travail en réseau avec les différents partenaires dans les instances dédiées : la Cellule d'Orientation Educative ou le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire du collègue Pompidou.

Le PRE est un acteur majeur de la politique de prévention et de protection des mineurs du territoire montgeronnais. Cet axe de travail sera un incontournable de l'année 2023 et ce aux fins d'inscrire cette vigilance dans les pratiques professionnelles confrontées à un contexte où la violence intrafamiliale est exacerbée.

De même la précocité des interventions du PRE entamée en 2021 et poursuivie en 2022 sera consolidée en 2023, toujours en lien avec le service de la Petite Enfance de la ville de Montgeron et continuera d'être renforcée.

Enfin, les chiffres 2022 montrent qu'un accompagnement plus conséquent des enfants durant les périodes charnières de grande section à CP et de CM2 à 6ème n'est pas la règle. En 2023, le PRE mettra en place des liens accentués avec ses partenaires afin qu'une plus grande vigilance soit apportée dans le soutien aux enfants et à leur famille à ces moments particuliers.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20230329-CCAS2303202